Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 15 (1927)

Heft: 1

Artikel: Le lieutenant-colonel Jean-Louis Girard et l'occupation du Tessin en

1813

Autor: Trezzini, Célestin

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817309

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE LIEUTENANT-COLONEL JEAN-LOUIS GIRARD ET L'OCCUPATION DU TESSIN EN 1813

par le Dr Célestin TREZZINI

SOURCES ET LITTÉRATURE

Archives cantonales de Fribourg (AEF): Chemises du Conseil d'Etat, novembre et décembre 1813;

Lettres du Vorort, 1813-1814;

Correspondance extérieure, Ier février 1813-8 juillet 1814;

Registre des délibérations du Petit Conseil du Canton de Fribourg, 1813;

Correspondances et délibérations du Département militaire, 1813;

Département de police et de la guerre: Correspondances de 1814-1816.

Archives fédérales, époque de la Médiation (AFM) vol. 450, 454, 455 et 456.

Atti del Gran Consiglio del Cantone Ticino, vol. 3 et 4.

Kaiser: Repertorium, vol. 1 et 2.

DIERAUER: Histoire de la Confédération Suisse, édit. franç. vol. V.

William Martin: Histoire de la Suisse. Paris 1926.

Histoire militaire suisse, fasc. IX.

Ducrest: Les Fribourgeois en garnison à Genève (Annales fribourgeoises, 1914 p. 158 ss.)

Baroffio: Storia del Cantone Ticino dal 1803 alla Costituzione 23 giugno 1830. Lugano 1882.

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (D.H.B.S.)

Le 13 octobre 1810, et les jours suivants, les troupes du général Fontanelli occupaient Lugano, le reste du Tessin et les vallées grisonnes de Mesolcina et Calanca. Une lettre du 24 décembre de Napoléon à Champigny, son ministre des affaires étrangères, indiquait le but réel de cette démonstration militaire. Sous l'euphémisme de « rectification des frontières » et de « frontières naturelles », Napoléon voulait l'annexion du Tessin au royaume d'Italie 1.

La Providence ne permit point que les Tessinois fussent, contrairement à leur volonté clairement manifestée ², arrachés à leurs frères; mais l'occupation se prolongea pendant trois ans ³. Ce n'est que le 7 novembre 1813 que les dernières troupes italiennes quittèrent notre territoire, pour la plus grande joie de la population et des autorités tessinoises et le soulagement des autorités de la Confédération ⁴. Par ses circulaires du 5 et du 9 novembre le gouver-

¹ En 1811 Napoléon sembla se contenter du sud du lac de Lugano, contrairement à l'avis du ministre Prina, qui s'entêtait pour la frontière au St-Gothard. Cf. Baroffio, Storia, p. 184 ss.; DIERAUER Histoire V, p. 336 ss.; WILLIAM MARTIN Histoire, p. 203 s.; DHBS art. Irrédentisme; Monat-Rosen, juillet 1924, p. 628 ss.

² Baroffio *l. c.*, p. 251; Dierauer *l. c.*; Atti d. Gran Cons. III, p. 348 et 435.

³ Par contre la Mesolcina et la Calanca étaient évacuées déjà le 28 novembre 1810. A la suite des représentations énergiques du Landammann de Wattenwil auprès de Napoléon, celui-ci avait fait parvenir au vice-roi d'Italie le 19 novembre, par-dessous main, l'avis de libérer les dites vallées de l'obligation de loger les soldats italiens. Cf. DIERAUER l. c., p. 337 s.

⁴ Dans leur langage laconique les Atti d. Gran Cons., séance 5 novembre 1813, disent que le Grand Conseil « intesa la lettura di detti messaggi (message du Petit Conseil annonçant l'évacuation imminente du pays et message au Landammann de la Suisse), ha esternata la sua sensibilità in proposito, ed ha accolto tale annuncio con trasporto di giubilo » IV, p. 143. — La joie du peuple tessinois pour la délivrance fut telle, qu'elle dégénéra même en excès contre les troupes qui allaient quitter le canton: si bien que le gouvernement cantonal avait dû prendre des mesures pour leur protection. Cf. Baroffio l. c., p. 270; voir aussi la note 6. — Quant au Landammann de la Suisse, dans sa circulaire du 7 novembre par laquelle il annonçait aux cantons l'évacuation du Tessin, il déclarait que la «situation du Canton du Tessin, était pour moi dans les circonstances actuelles le sujet des plus vives inquiétudes »

nement tessinois avertissait de cet heureux événement le landammann de la Suisse et les gouvernements des cantons confédérés ¹.

Le pays était tranquille, tout à la joie de sa délivrance. Cependant le Petit Conseil tessinois craignait des désordres ² et, manquant lui-même de forces disponibles, il demanda au landammann l'envoi d'un détachement fédéral pour le maintien de la tranquillité publique. Mais déjà avant de recevoir cette requête le landammann, auquel le représentant de la Suisse en Italie et Talleyrand avaient annoncé la prochaine évacuation du Tessin ³, avait donné l'ordre

et en finissant: « persuadé que tous les Etats confédérés partageront la joie que me donne cette heureuse et importante nouvelle, je m'empresse de la leur transmettre par la présente circulaire; je les félicite ainsi que moi, de ce qu'un des points les plus difficiles, dont la prochaine Diète paraissait appelée à s'occuper, se trouve ainsi applani, d'une manière satisfaisante ». AEF. Lettre du Vorort 1813-1814.

¹ Voir ces communications aux AEF. Registre d. Délibérations du Petit Conseil 1813, p. 306; Corresp. Extérieure N. 5 1813, p. 93. Le gouvernement fribourgeois félicitait le gouvernement tessinois dans les termes suivants: « C'est avec un plaisir indicible que nous avons reçu votre lettre du 9 cour., qui nous donne l'agréable nouvelle, que la force militaire étrangère qui occupait depuis plusieurs années votre canton est rentrée dans ses Etats par ordre de son gouvernement. Veuillez être persuadés... de la part que nous prenons à l'heureux changement de votre situation, ainsi que de nos sentimens du dévoument le plus sincère ». Lettre 16 novembre. AEF. Corresp. Ext. 1813, p. 97.

² Baroffio *l. c.*, p. 272. Dans sa communication au Landammann de la Suisse le Petit Cons. tessinois dit: « Nous avons fait les dispositions convenables pour qu'elle (la troupe italienne) soit protégée pendant sa marche et qu'il lui soit fourni les moyens de transport nécessaires ». *AEF. Lettres du Vorort* 1813-1814, circulaire du Landammann, 7 novembre 1813; cf. *Instructions secrètes de Finsler à Girard* n. 12, à la note 10. Il n'est donc pas exact de dire, comme l'écrivait M. Ducrest dans les *Annales frib*. de 1914, p. 164, que Girard avait été envoyé « pacifier le canton du Tessin, en proie à des troubles politiques ».

³ Dépêche du chargé d'affaires de la Suisse à Milan, baron Marcacci, au Landammann, 7 novembre; communication confid'envoyer un détachement de troupes pour prendre possession du Tessin ¹. En réalité le landammann Reinhardt n'avait fait que suivre en cela le conseil du colonel Ziegler, commandant de la première division à Coire, d'après lequel il ne fallait pas attendre l'occupation par les troupes autrichiennes, si on ne voulait pas que le Tessin fût perdu pour la Suisse ².

dentielle de Talleyrand au Landammann, 8 novembre. AFM. vol. 556 et 608. Le Vorort provoqua du représentant du royaume d'Italie en Suisse, baron Tassoni, la communication officielle de l'évacuation. Dans sa note du 8 décembre 1813 Tassoni présentait l'évacuation comme l'effet de la bienveillance du Vice-Roi d'Italie «toujours animé du désir de donner des nouvelles preuves de son estime et des sentiments de voisinage, qu'il nourrit envers V. E. et la Confédération suisse », évacuation ordonnée « en considération et par égard à la demande que V.E. lui fit parvenir... pour satisfaire à vos désirs ». Il avance encore que le prince a « donné par le fait cette nouvelle preuve de ses meilleurs dispositions envers la Suisse» et parle d'« égards que S.A.I. montre encore dans cette circonstance d'une manière si éclatante pour V.E. et pour la Confédération suisse ». Voir le texte de cette note AEF. Lettres du Vorort 1813-1814. C'est dommage que toutes ces « preuves d'estime », ces « sentiments de voisinage », ces « égards » pour notre pays n'aient jamais pu se manifester lors des demandes réitérées et pressantes d'évacuation présentées par la Suisse, et que seulement à la débâcle commencée à Leipzig l'on s'empresse de les manifester « d'une façon si éclatante »! Voilà un bel exemple de sincérité diplomatique!

Les nouvelles des troupes autrichiennes dans la haute Italie, la proclamation de leur Général, les dispositions que l'on faisait à Milan même tout faisait prévoir que le théâtre de la guerre pourrait bientôt se trouver rapproché de nos frontières méridionales. Après avoir épuisé les démarches diplomatiques, informé en dernier lieu, qu'il ne restait plus dans le Tessin qu'un petit nombre d'invalides et de douaniers, je crus pouvoir admettre, que l'occupation militaire étrangère, n'(?) avait, en ce qui concernait la défense du Pays cessé par le fait, et que le moment était venu de constater, par des mesures militaires, la neutralité de la Suisse sur cette partie du territoire ». Circulaire 7 nov. 1813, déjà citée plus haut.

² Comme cela allait arriver pour la Valteline. En réalité le

Le landammann donnait communication au gouvernement tessinois de l'envoi des troupes en lui signifiant: 1º que le détachement était sous les ordres du chef de bataillon Jean-Louis Girard de Fribourg; 2º que ce dernier était autorisé à demander une compagnie du contingent tessinois; 3º qu'il fallait activer les préparatifs militaires pour rendre possible la mise sur pied du contingent entier; 4º que la mission du détachement était de maintenir l'ordre et de réprimer toute voie de fait contre les douaniers et les militaires italiens. De son côté le colonel Finsler, grand quartier-maître général de l'armée fédérale, avait donné à Girard des instructions secrètes concernant la mission qu'il avait à remplir au Tessin ¹.

col. Ziegler n'avait été que l'écho de nombreux habitants des Grisons. Selon l'avis de ces derniers, « la Valteline et le Tessin ne devaient pas rester une semaine de plus terres françaises, si l'on ne voulait pas être obligé de les abandonner plus tard à l'Autrichien vainqueur ». Cf. Paul Kasser Le passage des alliés en Suisse 1813-1814, dans l'Histoire militaire suisse fasc. IX, p. 18.

¹ Les instructions secrètes sont datées du 4 novembre et se trouvent aux AFM. vol. 450, p. 4 ss. La préoccupation que Finsler avait, était celle d'éviter tout conflit avec les troupes italiennes que le détachement pouvait encore rencontrer. Arrivé au débouché de la Mesolcina, Girard devait entrer en liaison avec les troupes suisses stationnées dans cette vallée. Instr. n. 11. - Si l'on rencontrait des étrangers en armes ou des employés des douanes italiennes et ces gens s'opposaient à la marche de la colonne, les troupes devaient s'arrêter immédiatement, prendre une position sûre et se mettre « bien en mesure pour ne pas être inquiétés jusqu'à ce qu'ils suivront de nouveaux ordres de la part du Landammann de la Suisse ». Mais si ces étrangers ne faisaient aucune mine de vouloir mettre des obstacles aux opérations de la troupe, on devait les laisser tranquilles et se borner à les avertir de sa marche et de son intention d'occuper le pays. Si les étrangers ne partaient pas, Girard devait laisser dans chaque endroit un détachement supérieur en nombre au leur « tant pour les tenir en bride, que pour les garantir contre les insultes du peuple », Iustr. n. 12. – Une fois le Gothard passé, la colonne devait marcher « avec toutes les précautions utiles et nécessaires dans un pays, dont on n'est pas bien sûr, et Monsieur le Lieutenant Colonel

Il résulte, en réalité, des rapports de Girard à ses supérieurs hiérarchiques, que le but de la mission de Girard était moins de maintenir l'ordre à l'intérieur que de surveiller les mouvements des troupes italiennes et des alliés le long de la frontière tessinoise et de parer à toute éventualité; l'occupation du Tessin par les troupes fédérales rentrait donc dans le plan général des mesures de précautions prises par la Suisse contre une invasion éventuelle de notre territoire.

Le détachement fédéral envoyé au Tessin reçut le nom de colonne du Sl-Golhard. Il était composé, suivant le rapport du 18 octobre 1813¹, comme suit: deux compagnies fribourgeoises (la première compagnie, capitaine Amman et la cinquième, capitaine Caille, du premier contingent); une compagnie de Soleure (capitaine Meyer); une compagnie de Schwyz (capitaine de Reding) et une cinquième compagnie formée des carabiniers d'Uri, d'Unterwalden et de Zoug (capitaine Walcher). Fribourg avait fourni le commandant et le drapeau. Ces troupes, dont les compagnies de Fribourg et de Soleure étaient, au début de leur mobilisation, destinées aux Grisons et les autres

ne négligera rien de tout ce qui est nécessaire pour la sureté de la troupe, pour l'ordre et la discipline, et pour l'honneur des armes nationales, toute cette mission se fonde sur la confiance dans son zèle, sa capacité et son expérience qui le guideront dans tous les cas imprévus ». *Instr.* n. 14. Enfin, dès que Girard pourrait communiquer verbalement avec le gouvernement tessinois ou avec ses membres, il devait se concerter pour « la levée d'une partie de leur contingent, elle peut se borner en attendant à une compagnie de 100 hommes levés et organisés dans la partie du canton qui dans le moment d'alors se trouvera occupé par nos troupes; cette compagnie sera de suite incorporée au bataillon Girard ». *Instr.* n. 16.

¹ Lettre 19 octobre 1813 du Commissaire des guerres Heer, à Glaris, au Quartier-maître général Finsler à Zurich. *AFM*. vol. 454.

à la vallée d'Urseren, furent concentrées à Zurich, où les deux compagnies fribourgeoises arrivèrent le 28 octobre 1.

Les effectifs de la colonne du St-Gothard étaient au 5 novembre les suivants: grand état-major, six hommes; petit état-major, cinq; compagnie Amman, 100 hommes; compagnie Çaille, 96; compagnie Meyer, 97; pour les autres compagnies, nous n'avons pas trouvé d'indications. L'aide-major de la colonne était Aloys Jütz de Schwyz, entré en service le 3 novembre, qui ne semble pas avoir eu tout l'agrément de Girard, selon son rapport du 14 novembre cité plus bas.

Suivant les dislocations de l'état-major de la colonne, voici comment Girard organisa sa marche: 7 novembre

Les trois autres compagnies du I^{er} contingent fribourgeois, mises de piquet déjà le 30 août 1813, furent effectivement mobilisées le 29 novembre et se rendirent à Liestal sous les ordres du capit. Moret pour faire partie des troupes destinées à empêcher la violation des frontières septentrionales par les alliés. Girard aurait désiré que ces trois compagnies aillent le rejoindre, car le 4 novembre, en annonçant à son gouvernement sa nomination comme commandant de la colonne du St-Gothard, il ajoutait: « J'ai la certitude, qu'aussitôt que le reste du I^{er} contingent de Fribourg sera mis en activité il reviendra me rejoindre ». AEF. Chemises du Cons. d'Etat novembre 1813.

¹ Mobilisation des troupes fribourgeoises le 21 octobre (et non le 20 comme il est dit dans le lettre de Heer à Finsler mentionnée dans la note précédente), départ de Fribourg le 23, arrivée à Zurich le 28. Un char de munitions à deux chevaux avec 10000 cartouches et 1000 pierres de fusil accompagnait les deux compagnies fribourgeoises. Le 25, depuis Langenthal, Girard réclamait à ses chefs un aumônier catholique pour ses troupes, possiblement fribourgeois. La colonne du St-Gothard faisait partie du corps commandé en chef par le col. Ziegler à Coire (Ire division). Cependant, la situation de Girard, au point de vue hiérarchique, n'était pas bien claire. Il devait, selon les instructions secrètes, adresser ses rapports au col. Ziegler, mais pendant que les communications étaient interrompues, il devait les envoyer au col. Finsler, ce qui occasionna quelque malentendu. Cf. AEF. Correspon. Départ. Milit. 1813, p. 195 et 197; Instr. n. 2 et 3; lettre de Girard à Finsler, du 23 nov. 1813. AFM. vol. 455.

départ de Zurich, 7 à Zoug, 8 à Altdorf, 9 à Urseren, 10 à Airolo et Giornico, 11 à Giornico et à Bellinzone, 12 à Bellinzone, 13-14 à Lugano. L'avant-garde, commandée par le capitaine Meyer, avait quitté Zurich quelques jours plus tôt. Meyer était à Arth le 4 novembre, à Brunnen le 5, à Airolo le 8, où il était reçu par le conseiller d'Etat Camossi, délégué du Petit Conseil tessinois pour recevoir les troupes fédérales 1.

Girard devait recevoir d'autres troupes venant des Grisons, c'est-à-dire: deux compagnies de St-Gall et une de Schaffhouse. Voici leur marche: compagnie Stierlin. 7 novembre à Truns, 8 à Medels, 9 à Olivone, 10 à Biasca, 11-12 à Bellinzone; compagnie Mettler, 7-9 à Disentis, 10-11 à Olivone, 12 à Bellinzone; compagnie Steinmann,

7 à Roveredo, 12 à Lugano ².

Le 12 novembre, Girard appelait sous les armes la compagnie tessinoise. Le commandant de la colonne du St-Gothard eut donc à sa disposition 9 compagnies d'infanterie, sans un seul canon. Ces compagnies étaient d'une valeur militaire très inégale; de l'aveu de Girard lui-même, quelques-unes de ces compagnies étaient complètement inutilisables en cas de danger sérieux 3.

Voici la répartition que Girard fit de ses troupes,

^{1 «} A Airolo déjà ils furent accueillis avec enthousiasme et salués en libérateurs par une délégation du gouvernement cantonal ». P. Kasser l. c., p. 19; AFM, vol. 454, lettres de Girard à Finsler des 6 et 9 novembre 1813. Le passage du Gothard a dû être bien pénible pour la colonne à cause des mauvais chemins et de la neige. Girard avait organisé sa marche un peu différemment du plan prévu aux n. 4 et suiv. des Instr. secrètes.

² Dislocation jointe à la lettre de Girard à Finsler du 15 novembre. AFM. vol 455.

³ Plus tard, au moment où la colonne du St-Gothard allait quitter le Tessin, Girard dut « disposer de deux compagnies du canton du Tessin pour remplacer à Locarno la comp. Reding et à Bellinzona celle de Fortten ». Lettre de Girard à Finsler du 14 décembre 1813, AFM. vol. 456. Le n. 16 des instructions secrètes, qu'il avait reçues de Finsler, autorisait Girard à lever ces troupes au Tessin.

à la date des 13 et 14 novembre: quartier général du commandant à Lugano; compagnie de Soleure et compagnie tessinoise, de réserve à Bellinzone sous les ordres du capitaine Meyer; compagnie Steinmann, ½ à Lugano, ¼ à Ponte-Tresa et ¼ à Morcote; compagnie Amman et compagnie Caille à Lugano; compagnie Stierlin à Mendrisio; compagnie Walcher, ½ à Ponte-Chiasso, ¼ à Mendrisio et ¼ à Stabio; compagnie de Reding, ½ à Locarno, ¼ à Ascona et ¼ à Brissago; compagnie Mettler, à Locarno. Le 17, Girard faisait aussi occuper le passage de Gandria¹.

Les deux compagnies de St-Gall et celle de Schaffhouse ne restèrent pas longtemps au Tessin. Le 23 novembre, Girard annonçait au colonel Finsler que ces trois compagnies devaient partir sur l'ordre reçu du colonel Ziegler ². Il restait donc avec six compagnies pour protéger des frontières longues et accidentées à souhait!

Les troupes d'occupation de Girard n'eurent heureusement pas à jouer un rôle militaire proprement dit. D'après les rapports, la population garda toujours le plus grand calme. La troupe n'eut à s'occuper que des nombreux prisonniers autrichiens échappés, qui s'empressaient de passer nos frontières. Les quelques préoccupations sérieuses du commandant provenaient des mouvements des troupes françaises-italiennes et alliées en Lombardie. Girard n'avait pas manqué de chercher à être renseigné sur le mouvement des belligérants; à cet effet, il avait organisé un service d'estaffettes et s'était ménagé des intelligences en Lombardie et à Domodossola. Mais ce fut heureux pour lui et pour la Suisse qu'il n'eut pas à faire preuve de sa bravoure, car, devant une armée étrangère décidée à violer nos frontières, il se serait trouvé en fort mauvaise posture

 $^{^{\}rm 1}$ Dislocation jointe à la lettre de Girard à Finsler du 15 nov. AFM. vol. 455.

 $^{^2}$ Lettre de Girard à Finsler du 23 nov. AFM. vol. 455. Cependant la comp. Stierlin ne partit, en réalité, que le 6 décembre. Lettre de Girard à Finsler du 8 déc. AFM. vol. 456.

avec, pour tout moyen de défense, six compagnies d'infanterie — dont trois seulement étaient vraiment utilisables — dispersées le long de la frontière, et presque sans espoir de recevoir des renforts par le St-Gothard, à cette époque-là couvert de neige 1.

¹ Girard ne cachait pas ses préoccupations dans sa lettre à Finsler du 23 novembre: «Je me trouverai donc réduit à garder tout ce pays ici avec 6 compagnies dont trois sont si mal organisées et exercées que je ne puis réellement pas y compter pour le moment, et cependant je suis obligé d'augmenter le service, si je veux garantir ce pays ici de toute espèce d'insultes et de violations. La difficulté des communications qui la plus grande partie doivent se faire par eau et qui n'est pas toujours praticable nécessite que mes détachements qui se trouvent éloignés de moi, de 4 et 5 lieues soient assez forts pour soutenir une première entreprise en attendant que je puisse leur porter du secours. Observez encore qu'en cas d'évènements je me trouve ici sans artillerie et séparé du reste de la Suisse par des montagnes souvent impraticables. J'éprouverais toutes les peines possibles à conserver les positions que j'occupe. Je ne dois vous laisser ignorer non plus que les troupes du canton du Tessin que l'on organise dans ce moment ne seront pas de longtemps en état de m'être de quelque utilité, car le gouvernement est encore à chercher des armes pour leur donner. Le peu qui s'en trouve dans leur arsenal ne sont pas dans le cas de servir. Ce canton manque aussi d'officiers et d'instructeurs et la différence de langue me met dans l'impossibilité de pouvoir lui fournir des instructeurs de mes troupes. J'éprouverai aussi les mêmes difficultés à leur faire le service avec mes gens, car je suis peutêtre le seul qui ait quelque connaissance de l'italien. Voila, Monsieur le col., quelle est la situation où je me trouve si les choses en restaient comme elles le sont. Je n'aurais aucun sujet de demander un changement, mais il est prudent de prévoir l'avenir et de se précautionner contre tout événement. Les choses peuvent changer d'un moment à l'autre et je crois que ce moment n'est pas éloigné ».

Par contre, Girard était justement fier de ses braves troupes fribourgeoises. Dans un rapport du 19 novembre 1813 au .Petit Cons. de Fribourg, Girard lui « rend compte de la bonne conduite des troupes fribourgeoises sous ses ordres, et recommande les individus qui sont, par leur zèle, les plus susceptibles d'avancement ». AEF. Registre des Délibérations du Petit Conseil 1813, p. 313. Et l'Avoyer et le Petit Conseil lui manifestaient leur satisfaction à

Girard ne resta pas longtemps avec sa colonne au Tessin. Le 18 décembre 1813 la colonne du St-Gothard se trouvait remplacée par les bataillons suivants: Danieli (St-Gall) à Lugano, Mendrisio et Ponte-Tresa; Franz von Erlach (Berne), à Bellinzone, Locarno et Mesocco; Pozzi (Tessin) à Locarno ¹.

ce sujet par leur lettre du 26 novembre: « Nous apprenons avec une grande satisfaction par votre rapport du 19 cour., que les troupes fribourgeoises sous vos ordres continuent à se conduire d'une manière digne d'éloges et supportent avec le courage qui convient à de vrais Suisses les marches et les fatigues du service ». AEF. Corresp. Extér. 1813, p. 99. Dans sa lettre du 23 nov. à Finsler Girard disait encore: «Si vous m'envoyez quelques troupes, je réclame de votre bonté que vous priez S. Ex. le Landammann de m'envoyer le reste du contingent fribourgeois. Ce sont ceux qui vivront le mieux avec les habitants de ce pays ici ». Lorsqu'on lui annonce qu'il recevra une autre destination, Girard demande à Finsler: « Tout ce que je demande, c'est de conserver auprès de moi mes braves troupes fribourgeoises, sans me plaindre des autres compagnies sous mes ordres, dont je suis satisfait je crois dire que ce sont les deux compagnies de Fribourg qui ont supporté avec le plus de patience et sans murmur tous mauvais traits. Il est donc bien naturel que je désire en conserver le commandement ». Lettre de Girard à Finsler du 3 décembre 1813. AFM. vol. 455. Voir aussi le rapport cité à la p. 22, n. 4.

¹ Le 3 décembre il annonçait — en exprimant ses regrets de quitter le doux climat tessinois - au col. Finsler que le col. Ziegler allait lui donner, à lui et à sa colonne, une autre destination. En effet Ziegler lui envoyait le 2 décembre les feuilles de route pour les compagnies Caille, Meyer et Stierlin. La comp. Meyer partait le 5 décembre, celle de Stierlin le 6 et celle de Caille le 8. La comp. Caille s'arrêta à Osogna pour y attendre les ordres ultérieurs du col. Finsler. Un ordre de Ziegler concernant les troupes qui restaient, qu'il envoya entre le 2 et le 6 décembre, ne parvint pas à Girard. En attendant de nouvelles troupes, Girard annonce à Finsler que « tous mes postes sont garnis comme du passé et le service n'en souffrira en aucune manière ». Lettre de Girard à Finsler, 8 décembre 1813. AFM. vol. 456. Le 13 décembre Girard remettait au lieut.-col. Danieli le commandement des troupes du sud du Monte Ceneri, sur quoi il se rendit à Bellinzone, où il trouva un ordre de Ziegler daté du 11 décembre, d'après lequel le général de Wattenwil ordonnait aux compagnies de Reding Le colonel Finsler — bien que prié de le faire par l'intéressé — avait tenu à manifester au colonel Girard sa satisfaction pour la manière avec laquelle il avait rempli sa délicate mission. Girard remerciait son chef: « des expressions flatteuses contenues dans votre lettre, elles me font infiniment d'honneur et vous pouvez être assuré que je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour mériter votre estime et la confiance que vous m'avez accordée. Si je désire connaître ce que l'on pensait de ma conduite dans l'expédition dont j'ai été chargé, je n'aspirais point à des louanges, je n'ai rien fait pour en mériter, mais il est agréable à un militaire qui a de l'honneur de connoître s'il a fait son devoir et rempli les intentions de ses chefs. C'est tout ce que j'ambitionne de connoître » ¹.

Suivant les ordres reçus, Girard aurait dû se rendre

et Walker de se mettre en route pour le retour le 12. Le 14 Girard envoyait à Finsler « l'état de dislocation des quatre compagnies de mon bat. et 3 du Bat. Danieli » et lui annonçait que ses troupes seraient concentrées à Altdorf le 19; il comptait s'y trouver luimême le 17 et y recevoir les ordres de Finsler pour ses compagnies. soit pour celles de Reding et Walcher, de même que pour son étatmajor. Il attendait le col. d'Erlach pour ce même jour 14 pour lui remettre le commandement des troupes au nord du Monte Ceneri. S'il n'arrivait pas, il remettrait provisoirement le commandement au lieut.-col. Danieli et se porterait au-devant du col. d'Erlach pour lui remettre « les instructions nécessaires à son commandement ». Girard dut donc partir de Bellinzone le 14 ou le 15 décembre. Le 20 il était à Altdorf et annonçait à Finsler son embarquement pour Lucerne avec les deux compagnies fribourgeoises. Au Tessin, il ne laissait presque pas de malades. Au gouvernement de Fribourg, il annonce: « je n'ai laissé en arrière que 2 hommes à l'hôpital de Lugano l'un est Tornare de la 5me comp. et l'autre est Jelk de la Ire. Qui seront bientôt dans le cas de nous rejoindre à Liegsthal ou je me rendrai le 25 avec la 1re et 5me comp. ». Dans une autre lettre au gouvernement il dit qu'il a laissé un soldat malade à l'hôpital d'Altdorf. AFM. vol. 456, lettres de Girard à Finsler du 14 et 20 déc. AEF. Chemises du Cons. d'Etat déc. 1813, lettres 20 et 24 déc.

¹ Lettre de Girard à Finsler du 20 décembre 1813, AFM. vol. 456; AEF. Registre des Délib. du Petit Conseil, 1813, p. 341.



Te colonel Jean-Louis Girard 1775-1846.

avec les troupes qui lui restaient, à Liestal. En réalité, il se rendit à Berthoud, où se trouvait déjà le reste de son

bataillon sous les ordres du capitaine Moret. Il y arrivait le 23 à 6 heures du soir ¹. Dans une lettre à Finsler, datée du 30 décembre et expédiée de Fribourg, il lui dit avoir outrepassé ses ordres « en ce que j'ai fait une marche forcée, pour me mettre à même de rejoindre plus tôt mon bataillon, s'il se trouvait encore dans les environs de Berthoud et pour me rendre par Berne, à Fribourg avant l'arrivée des alliés. Je fis donc par un temps affreux 21 lieues et plus dans 30 heures de tems, sans traineurs et ma troupe toujours dans les meilleures dispositions. Enfin, le 27 octobre ² entre 5 et 6 heures du matin, je reçus l'ordre de me rendre par Ueberstorf etc. à Fribourg le 28, jour fixé pour le licenciement de mon bataillon » ³.

La troupe fribourgeoise qui — d'après Girard — avait reçu avec regret la nouvelle de son licenciement 4, fut effectivement licenciée le 28 décembre et le Petit Conseil de Fribourg, lequel, dès le commencement de la campagne avait manifesté à Girard le vœu que, sous ses ordres, les Fribourgeois « obtiennent les mêmes éloges que le bataillon fribourgeois avait acquis en 1809 », ne manqua pas de remercier le chef de bataillon. « A cette occasion l'on exprime à M. Girard le contentement et la reconnaissance du gouvernement pour les bons et loyaux services qu'il a rendu dans ces circonstances ». M. l'Inspecteur général des troupes du canton de Fribourg devait, de son

¹ Lettre au gouvernement de Fribourg du 24 déc. 1813. AEF. Chemises du Cons. d'Etat déc. 1813.

² Il s'agit évidemment d'un *lapsus calami*; il faut lire décembre et non octobre.

³ Lettre de Girard à Finsler du 30 déc. depuis <u>Fribourg</u>. *AFM*. vol. 456; *AEF*. *Registre des Délibérations du Petit Cons*. 1813, p. 341 et 352.

⁴ « Cette nouvelle inattendue chagrina tout le monde et malgré que tout se passa en très bon ordre, ma troupe étoit méconnaissable, elle avoit perdu sa gaieté et regrettoit de rentrer dans ses foyers sans avoir donné des preuves de son dévouement à la Patrie. » Lettre de Girard à Finsler du 30 décembre.

côté « donner à ce bataillon un vrai témoignage de satisfaction pour sa bonne conduite 1 ».

Jean-Louis Girard était né à Fribourg en octobre 1775 ² de Jean-François (1730-1785) et de Marie Françoise, née de Landerset († 1823). Il était le frère du P. Grégoire, le célèbre éducateur. Il mourut dans sa ville natale — 20 janvier 1846.

Girard a été incontestablement un officier de valeur et l'on peut dire que, pour l'époque, il eut une carrière militaire rapide et brillante. Il débuta comme sous-lieutenant au régiment de Roll — un des trois régiments suisses au service d'Angleterre — et il fit la campagne d'Egypte en 1798-1799 contre Bonaparte 3. D'abord officier et en 1811 lieutenant-colonel des milices fribourgeoises, le 24 mars 1815 il était nommé colonel fédéral, charge qu'il conserva jusqu'au 4 août 1830 4.

En 1814 Girard avait commandé le détachement fédéral, composé de la 1^{re} et 5^{me} compagnie du contingent fribourgeois et d'une compagnie de Soleure, qui débarqua au Port-Noir de Genève pour prendre possession de la ville (1^{er} juin-11 août). Avec une légitime fierté il avait répondu au Syndic Gourgas: « Je suis charmé, M. le Syndic, d'être le premier qui donne à la République de Genève l'assurance de son agrégation au corps helvétique » ⁵.

Le 5 avril 1815, Girard était à la tête de la 3^{me} brigade, I^{re} division ⁶; le 23 du même mois, il commandait la 5^{me} brigade de la même division et avait son quartier général à Orbe. Lors de l'invasion de la haute Bourgogne

¹ AEF. Registre des délibérations du Petit Conseil 1813, p. 352.

² Il fut baptisé le 4 octobre.

³ Annales Fribourgeoises 1914, p. 166.

⁴ Kaiser Repertorium II, p. 509 et 520.

⁵ Annales Fribourgeoises 1914 p. 172.

 $^{^{\}rm 6}$ AEF, Corresp. du Départ, de police et de la guerre 1814-1816.

en été 1815, par le général de Bachmann, Girard se trouvait à la tête de la 2^{me} brigade, I^{re} division, et marcha de Ballaigues à Pontarlier ¹. La même année 1815, il eut part à l'affaire de l'ex-roi d'Espagne, Joseph Bonaparte, et fut chargé par le colonel Finsler, alors commissaire fédéral dans le canton de Vaud, de procéder à son arrestation ². Le 29 août 1818, notre colonel était nommé membre de la commission de surveillance de l'armée fédérale pour l'année 1819, charge à laquelle il fut encore élu le 29 juillet 1824 ³. Les honneurs ne manquèrent pas à Girard, car en 1817 il devenait chevalier de la Légion d'honneur; il fut aussi décoré de l'ordre du Croissant et de l'ordre du Lys ⁴.

Rentré dans la vie civile, il fut conseiller communal de sa ville dès 1832 et revêtit la charge d'inspecteur des douanes fédérales pour le canton de Fribourg ⁵.

Malgré cette brillante carrière, la figure de Girard se présente sous un jour curieux. En parcourant les documents de l'époque, on ne peut pas se défendre de l'impression fâcheuse qu'il aimait à se faire valoir. Ne jouait-il pas facilement aux démissions ? Ainsi, le 19 septembre

¹ Hist. mil. suisse fasc. IX, tableaux I et II à la fin du fasc.

² Joseph Bonaparte, après la débâcle napoléonienne, s'était établi au château de Prangins sous le nom de comte de Survillers, sous la protection des Alliés et d'accord avec le gouvernement de Paris. Mais dans la suite, les puissances donnèrent à la Suisse l'ordre de fixer à l'ex-roi un autre endroit de séjour, où il n'aurait pas donné de préoccupations. Suivant un rapport de Finsler du 17 mars 1815, le congrès de Vienne et l'ambassadeur français soutenu par celui de Russie demandaient l'internement de Joseph à Schaffhouse. Le 18 mars la commission diplomatique de la Diète ordonne au gouvernement de Vaud son arrestation. La direction des mesures à prendre est confiée à Finsler qui, pour l'exécution, doit choisir un officier de confiance. Cet officier fut Girard. Mais lorsque ce dernier se présenta au château de Prangins, l'oiseau avait, depuis cinq heures, pris le vol vers Lyon par Versoix et Ferney avec un passeport français! Kaiser Pepertorium I, p. 236 s.

³ Kaiser Repertorium II, p. 496 s.

⁴ DHBS art. Girard.

⁵ DHBS l. c.

1814, il présentait au Petit Conseil de Fribourg sa démission de commandant du I^{er} contingent fribourgeois. Làdessus, le gouvernement décide d'écrire « une bonne lettre honnête à M. Girard pour l'engager à conserver le commandement qui lui est confié ». Sur quoi Girard répondait immédiatement « qu'il s'est déterminé à conserver le commandement du I^{er} contingent »¹. En 1830, il répéta la même manœuvre, qui cependant ne lui réussit pas. Après avoir demandé sa libération du service fédéral actif, qu'on lui avait accordée le 4 août, il demandait au Conseil fédéral de guerre d'être réintégré dans les cadres; mais le Conseil repoussait sa demande le 5 février 1831 ².

Le caractère de Girard ne devait pas être très commode. La preuve en est qu'il eut des démêlés un peu partout: à Genève avec un de ses capitaines ³; dans le canton de Vaud sa conduite provoqua des démarches pressantes du gouvernement auprès de la Diète ⁴; au Tessin, il se brouilla avec tout le monde, si bien qu'il en est parti aigri

¹ AEF. Corresp. du Dép. de police et de la guerre 1814-1816; Registre d. Délibérations du Petit Conseil 1813, p. 298.

² Kaiser Repertorium II, p. 522.

³ Annales Fribourgeoises 1914, p. 179 ss.

⁴ Le 31 mai 1815 le gouvernement vaudois se plaignait à la Diète de la conduite du col. Girard. Le 3 juin la Diète nommait une commission d'enquête, laquelle fit un rapport détaillé le 3 juillet. La Diète décidait par 21 voix de transmettre les actes au général en chef en lui signifiant que, selon les actes signés par le colonel lui-même et d'après l'opinion du gouvernement vaudois et sienne, elle était persuadée qu'un plus long séjour de Girard dans le canton de Vaud aurait eu de nombreux inconvénients; elle demandait donc au général de confier un autre commandement à Girard en dehors du canton de Vaud. Le 12 juillet la députauion vaudoise affirmait à la Diète que la tension et la défiance avaient continuellement augmenté jusqu'au départ du colonel. Kaiser Repertorium II, p. 513 s. Sur les démêlés de Girard dans le canton de Vaud M. Maurice Barbey, avocat à Valleyres, près d'Orbe, a réuni des notes sur Girard dans le canton de Vaud et spécialement sur son commandement du camp de Valleyres en avriljuillet 1815.

lui-même — non sans regretter cependant son départ, comme nous aurons l'occasion de le voir — et sans laisser derrière lui de grands regrets dans la population tessinoise.

Notre opinion est que Girard ne possédait pas l'équilibre qui fait l'homme accompli. Homme de guerre jusqu'à la moelle des os, il ne connaissait que sa consigne; par contre, il manquait de tact et de psychologie, qualités indispensables à tout chef militaire supérieur. La conduite de Girard au Tessin en fournit une preuve.

En se rendant dans ce canton, en effet, Girard a oublié deux choses importantes, ce qui lui fit porter un jugement injuste sur les autorités et la population tessinoises et exagérer outre mesure certaines difficultés rencontrées dans l'exécution de ses plans. Il oublia tout d'abord qu'il allait dans un canton pauvre par nature et par surcroît harrassé et appauvri par trois ans d'occupation étrangère, sans parler des affreuses spoliations dont ce pays avait eu à souffrir lors du va-et-vient incessant des troupes francaises et des armées austro-russes. Il oublia ensuite qu'il se trouvait dans un canton nouveau, lequel cherchait bien à se donner une organisation, mais n'avait aucune tradition militaire et, par conséquent, aucune des institutions et des organisations militaires des anciens cantons; sous ce rapport, tout restait à faire au Tessin 1. En arrivant dans le canton méridional Girard trouva donc un état de choses qui ne correspondait pas à ses conceptions et qui pouvait bouleverser ses plans militaires. Et alors il demanda, exigea, se fâcha et finit par indisposer les populations et les autorités, qui l'avaient reçu, sinon avec l'élan patriotique avec lequel leurs descendants de 1915 ont recu les troupiers fribourgeois et confédérés (non pas

¹ Girard lui-même ne pouvait pas fermer les yeux à la réalité et dans sa lettre à Finsler du 23 novembre 1813, il décrit cette situation. Voir p. 13, n. 1 et p. 28, n. 1. Dans cette lettre, il accuse, entre autre, de mauvaise volonté un « petit nombre de particuliers dont plusieurs se trouvent en plan » c'est-à-dire réduits à la misère.

comme un sauveur — comme Girard le prétendait naïvement —), du moins avec une cordialité et une joie sincères 1.

Girard donne libre cours à sa mauvaise humeur dans ses lettres et rapports aux colonels Ziegler et Finsler ² et au gouvernement de Fribourg ³. Le rapport du 14 novembre 1813 au colonel Ziegler, que son auteur transmit aussi au gouvernement de Fribourg, est particulièrement remarquable à ce sujet. Quoique un peu long, nous le reproduisons intégralement en note, car il nous semble donner, par les contradictions qu'il contient, une idée du personnage ⁴.

Par ma lettre du 12 courant je vous ai promis un rapport

¹ Le commandant de l'avant-garde, capit. Meyer, communiquait à Girard d'avoir rencontré un voyageur venant de Gênes qui lui dit, entre autre, qu'à Bellinzone «l'on nous attend d'un moment à l'autre avec impatience ». Lettre de Girard à Finsler du 6 novembre 1813 déjà citée. — Le gouvernement tessinois, à l'annonce de la prochaine arrivée des troupes fédérales, avait donné «le « disposizioni opportune pel ricevimento delle truppe federali ». Atti d. Gran Cons. IV, p. 275. Le gouvernement avait dépêché, comme il a déjà été dit, un de ses membres jusqu'à Airolo pour accueillir les troupes. Une proclamation à la population tessinoise était décidée par le Grand Cons. dans sa séance du 6 nov. Atti d. Gran Cons. IV, p. 149.

² Lettre à Finsler du 15 novembre 1813: « ... je vous remetsci-joint la dislocation de ma colonne du 7 au 14 du ct. laquelle vous donnera une idée peu favorable de ma réception dans ce pays ici ». Lettre du 8 décembre au même: « J'attends avec impatience que les circonstances me mettent en état de vous faire un rapport verbal de la situation des troupes dans ce pays ici où elle est journellement exposée à des désagréments et si je n'avais pas eu sous mes ordres des troupes qui m'avaient honoré de leur confiance et portée de la meilleure volonté, sans doute il serait arrivé plusieurs événements fâcheux que l'on ne pouvait prévenir et auxquels la troupe était excitée par le mauvais traitement de bon nombre de communes ». AFM. vol. 455 et 456.

³ AEF. Chemises du Cons. d'Etat 1813, lettre de Girard au Petit Cons., 20 déc. 1813.

⁴ Lugano, le 14 novembre 1813.

[«]Le commandant de la colonne du St-Gothard dans le C. Tessin à M. le Colonel Ziegler Commandant en chef les troupes Confédérées à Coire.

Monsieur le Colonel!

circonstancié sur la marche de mes troupes depuis mon départ de Zurich, jusqu'à mon arrivée ici; pour ne pas revenir sur quelques détails dont vous faisoit mention ma d.re, je les passerai sous silence.

Mes colonnes ont marchées de Zurich à Brunnen avec le plus grand ordre et discipline; elles ont été partout très bien reçues, logées et entretenues comme le prescrit le Reglement. Depuis leur arrivée dans le C. d'Uri j'ai été rejoint par un envoyé de M. le colonel Heer et qui a été témoin de notre réception jusqu'à Urseren ou il m'a quitté et notre sort a changé du tout au tout.

J'ai éprouvé partout et même jusqu'à mon arrivée à Bellinzona des retards sans fin et des difficultés pour le transport des équipages et munitions, qui souvent arrivaient à leurs étapes que très avant dans la nuit, et si je ne m'étois pas donné la peine de surveiller moi même et pousser les autorités locales à me fournir les besoins nécessaires à ces transports; il est probable qu'une partie seroit encore en arrière; toutes ces difficultés et plusieurs autres encore plus conséquentes dont ci bas les détails ont nécessairement dus retarder mon arrivée à Urseren malgré que je voyageois de nuit.

J'ai fait mon possible pour que mes troupes soient nourries chez le bourgeois dans le C. d'Ury et du Tessin, mais jusqu'à présent tous mes efforts ont été inutiles, malgré que je montrois que le soldat ne pouvoit pas vivre ou aumoins très imparfaitement en recevant ses rations en marche et étant obligés après une marche longue et pénible, n'arrivant dans ses cantonnemens que très tard et fatigués; d'être arrêtés fort longtems pour recevoir sa ration, chercher son logement, qui la plus grande partie du temps n'étoit pas fait et ensuite obligé de faire cuir sa ration chez des gens qui ne vouloient pas même fournir le bois nécessaire. Cette modique ration de viande qui devoit lui servir de nourriture chez son bourgeois pour 24 heures et ne trouvant jamais chez lui une soupe avant son départ, devoit naturellement occasionner des murmures et des mécontens.

Je dois vous dire sans parcialité que les 2 comp. de Fribourg sont celles de tout mon bataillon qui ont supporté avec le plus de patience un traitement aussi dur dans un pays amis, et dans un pays qui devoit nous traiter comme ses sauveurs, mais c'est de celuici que j'ai le plus à me plaindre.

Ses logemens n'étoient jamais prêts, ses Bourgeois refusoient même de cuir la viande à mes soldats, les arrières-gardes et gardes d'équipages toujours retardées étoient la plus grande partie du tems obligées de se nourrir à leurs frais.

La veille de mon entrée à Bellinzona j'ai fait connoître au Com. e des Guerres du Canton la force approximative de la colonne qui entreroit le 11. afin que ma troupe n'éprouve aucun retard a être logée et nourrie.

Je suis entré à Bellinzona le 11. entre midi et 1 heure à la tête de 5 comp. aucune disposition avoit été prise pour les recevoir, quoique les fouriers avoient pris les avances suivant l'usage accoutumé en pays amis, après avoir discuté pendant longtems quels étoient les logemens que devoient occuper ma troupe, J'ai enfin pu obtenir de connoître que 2 comp. devoient être détachées; je les ai de suite faites partir et j'ai appris dans la soirée qu'elles avoient éprouvées les mêmes difficultés que du passé pour leurs entretiens; celles qui devoient rester à Bellinzona et qui étoient les plus fatiguées, n'avoient pas encore leurs logemens à 3 heures et les rations ne leur ont été données qu'à la nuit après avoir éprouvé toutes les difficultés pour les obtenir et les faires distribuer.

J'ai du dans plusieurs occasions prendre de l'humeur et faire connoitre du mécontentement de la manière peu amicale avec laquelle mes troupes avoient été reçues.

Lugano ou l'on me promettoit un accueil plus conforme aux circonstances, est l'endroit ou j'ai éprouvé le plus de difficulté pour le logement et l'entretien de ma troupe, malgré que j'avois eu la précaution de prendre moi-même les avances et que je suis arrivé plus de trois heures avant la troupe, j'ai eu toutes les peines immaginables d'obtenir un entretien avec le Président de la municipalité, avant que je pus obtenir de lui parler, je me fis conduire dans les casernes qui étoient destinées à recevoir mes gens; qui après une longue marche et un temps affreux auroient encore été obligé de (chercher?) leurs lits dans les magasins, leurs marmites nécessaires à faire la cuisine et qui étoient pleines de verd de gris, enfin leur bois et toutes leurs rations, outre cela les Casernes manquoient de cuisines et d'ustencilles pour manger leur soupes.

J'ajouterois encore que les Casernes ne ferment pas et qu'on vouloit m'en donner de très humides dans lesquelles l'eau des toits pénétroient.

Cette réception Mr le Colonel et la crainte de fatiguer la patience de mes troupes auxquelles je suis attaché comme un père de famille à ses enfants m'a dessidé de prendre un ton sévère vis-à-vis de la municipalité et même du Président qui mettoit la lenteur possible à prendre un parti decisif et paroissoit même vouloir s'en tenir à ses prétendus arrangemens; me disant que la municipalité avoit donné à la comp. qui m'avoit précédé, pour chaque homme une chopine de vin, ce qui étoit plus qu'elle ne devoit faire. A celà j'ai répondu que je n'exigeois rien de la Commune et que je ne demandois que le nécessaire pour mes troupes et que si je ne l'obtenois de suite, je marcherois à la tête de ma troupe

et me ferois loger et nourrir de force, la froideur avec laquelle j'avois été reçu par cette autorité m'avoit justement monté la tête contre elle et comme la troupe étoit au moment d'arriver, que rien n'avoit été décidé, J'allois sortir pour effectuer ce que j'avois annoncé, lorsqu'elle prit tranquillement la sage et prudente résolution de partager mes troupes dans les auberges où mes officiers ne les ont quittés que lorsqu'ils ont été assurés de leur bien être, tous les rapports que j'ai reçu de mes autres détachemens font les mêmes plaintes, je désire que tout ceci n'aye point de suite, C'est à quoi je veillerai avec le plus grand soin.

J'ai de nouveau aujourd'hui quelques difficultés pour l'entretien de ma troupe, mais elles se sont applanies et j'espère qu'avec le parti que j'ai été obligé de prendre, je n'éprouverai pu (?) de difficultés; ma troupe sera encasernée aussitôt que le tout sera réparé et en état de la recevoir. C'est à quoi je tiendrai particulièrement.

A mon arrivée à Bellinzona, je me suis présenté avec mes officiers, chez le Président du Petit et Grand Conseil qui y étoit rassemblé, après avoir fait connoitre à Mr le Président l'objet de ma mission et les ordres que j'avois reçu; il m'a fait un discour analogues à la circonstance, il m'a promis appuis et assistance dans tout ce que je pouvois désirer; je lui ai fait connoitre ou je croyois necessaire et urgent de faire marcher mes troupes; il a trouvé que mes dispositions étoient bien prises et m'a promis que les ordres seroient expédies de suite pour la réception de mes troupes, à cet effet, Je lui ai envoyé un état de dislocation tel que celui que vous avez reçu, mais il paroit que son discours et ses paroles ne s'accordoient pas avec sa volonté. Le fait le prouve.

A la suite de cette entrevue le Gouvernement m'a donné à souper, de même qu'aux capitaines et à l'Etatmajor de mon bataillon, les santés d'usage ont été portées et pendant le souper l'on a tiré 19 coutp de canon à l'honneur des 19 cantons, le souper s'est terminé assez froidement, au sortir de table le Président du Petit Conseil m'a engagé à le suivre et tous nos convives m'ont accompagnés dans les principales rue qui se trouvoient faiblement illuminées, et hier avant mon départ J'ai adressé au Petit Conseil une lettre de remerciemens.

L'entrée de ma troupe à Lugano n'est remarquable que par la musique qui nous a accompagné depuis la porte de la Ville jusqu'a la place d'armes. Le Comm. de la Compagnie qui est arrivé ici la veille à été reçu de la même manière, avec la difference qu'il a remarqué que l'on avoit illuminé la ville, sa compagnie a reçu ¼ de pot de vin par homme de la part de la municipalité, comme toutes mes troupes en avoient reçues à Bellinzona et environs, observez que tout ceci n'étoit qu'une démonstration de réjouis-

sance car l'on nous regarde partout avec beaucoup de fierté et d'indiffèrence et en général les esprits ne paraissent pas satisfaits de nous voir ici cependant ils ne peuvent pas se plaindre de ma troupe, qui se conduit en général avec beaucoup de modération et de Tranquillité.

Voila M. le C.l les détails que je désirois vous faire connoitre, les occupations de Bureau et de service qui nécessairement exigera que mon aide-major fasse fréquemment la visite de tous les cantonnemens et de differens postes, me met dans le cas de vous demander l'officier qui connoisse bien l'allemand et le français pour me seconder dans les occupations du Comd.t qui m'a été confié, il me seroit aussi fort agréable si v. correspondance pouvoit se faire en français. Enfin Mr le C.l je vous prie de prendre en considération l'état ou je me trouve, je ne crains pas les peines et le travail, mais je crains que n'étant pas suffisament secondé je ne puisse pas suffir à tout ce qu'exige mon Commandement.

Si toutes mes troupes ne sont pas entrées à Bellinzona le 11 ct. comme c'étoit votre intention, c'est parce que les Comp. de Fribourg auroient du faire 12 lieus et plus dans les montagnes dans un jour pour rejoindre la Colonne qui se trouvoit par ses feuilles de route avancées de deux marches et comme les instructions que m'avoient donné Mr le Qr Maître Général, me disoient d'entrer à Bellinzona à la tête de mes troupes si possible le 11. et celà ne pouvant pas se faire j'avois expédié mes ordres à toutes les Comp. qui entroient sous mon Comd.t qu'elle ayent à m'attendre dans les Cantonnemens que je leur avoient fixé pour n'entrer à Bellinzona que le 12, et ce n'est qu'après avoir recu vos dépeches du 7. en route dUrseren à Airolo que j'ai doublé ma marche pour ordonner aux Comp. qui me précédoient de se tenir prêtes d'entrer le 11 à Bellinzona, en laissant cependant la Comp. de Soleure en arrière pour escorter mon drapeau qui étoit avec les deux Compagnies de Fribourg.

Par l'état de dislocation que Je vous ai envoyé vous avez vu que je n'ai pas perdu un instant à occuper les extrêmes frontières et les postes les plus importants du Canton Tessin, je suis charmé Mr le C.I d'avoir par là prévenu vos désirs et ceux de Mr le C.I Finsler. J'attend avec impatience de pouvoir me transporter moi même dans tous les Cantonnemens et visiter tous les differens postes, J'y enverrois mon aide major, mais vous connoissez ce que je vous ai dit à cet égard.

Dès demain j'aurois des personnes sures pour me mettre au fait de tout ce qui se passe dans les environs, et je ne manquerois pas de vous informer et de vous tenir au courant de tout ce qui se passe, j'ai aussi reçu à cet égard des instructions de Mr. le 3.1 Finsler, en attendant J'ai été informé par lettre de Mr Meyer A première vue, en lisant ce rapport, on serait tenté de croire que le Tessin avait mis une mauvaise volonté manifeste en recevant de la sorte la colonne du St-Gothard. Il faut admettre que tout n'a pas marché selon la montre militaire de M. Girard; il y eut par ci par là d'inévitables confusions et des contretemps regrettables; peut-être y eut-il aussi quelques cas de mauvaise volonté chez l'habitant, épuisé depuis 1799 par les réquisitions qui l'avaient littéralement réduit à la misère. Tout en admettant et en regrettant ces erreurs, qui trouvent leur explication naturelle dans les difficultés sans nombre que le Tessin traversait à ce moment-là, difficultés que Girard n'appréciait pas du tout, il serait injuste d'accuser les autorités et la popu-

ancien off. au service d'Espagne dâtée d'Urseren le 11 ct. que la montagne qui communique ave le Vallais et Domodossola se trouve presque'impraticable et ce n'est qu'en courant les plus grands dangers que l'on peut s'exposer à la passer, malgré celà il me promet de me tenir au courant de tout ce qui se passera dans ses voisinages aussi longtems que les communications ne seront pas absolument interrompues, il me dit avoir envoyé d'après mon invitation un homme de confiance, muni de passeports pour guetter tout ce qui se passe et sous peu de jours j'apprendai le résultat de cette mission secrète, il me dit plus que ces dernières démarches lui font connoître que le Vallais est en fermentation, que la France y envoye 2000 hommes pour y maintenir la tranquillité et le bon ordre, que les Valaisans refusent de fournir à la Conscription.

Mr le Conseiller Camossi à Airolo m'a de même promis de m'instruire de ce qui se passe dans les mêmes contrées, vous voyez par là que je me ménage des intelligences dans les pays voisins et que je ne néglige rien de ce qui peut être utile à la tranquillité de la patrie, à laquelle je suis entièrement dévoué.

Recevez...».

AEF. Chemises du Conseil d'Etat 1813, décembre, 1.

Le Petit Conseil de Fribourg n'avait pas pris au tragique les plaintes que lui adressait Girard. Certainement il devait savoir que son chef de bataillon avait la plainte facile. En tout cas, en tête du rapport de Girard il écrivait tout bonnement: « Comme les Compagnies fribourgeoises quittent le Tessin pour se rendre à Basle, le Petit Conseil ne juge pas nécessaire de s'occuper des plaintes contenues dans le présent rapport ».

lation tessinoises de n'avoir pas voulu se mettre en frais pour recevoir convenablement les troupes fédérales. Girard lui-même, une fois la mauvaise humeur passée, dût avouer qu'il avait exagéré, en peignant sous des couleurs si sombres, les dispositions du gouvernement et du peuple tessinois. L'accueil fait à la colonne du St-Gothard ne fut pas si mauvais. Dans son fameux rapport au colonel Ziegler, Girard reconnaît que, lors de son arrivée, on avait eu pour lui et pour ses troupes des attentions, qui n'étaient pas de la simple courtoisie confédérale. En écrivant au colonel Finsler il est plus explicite encore 1. D'ailleurs, il ne devait pas se trouver si mal au Tessin, puisque, à l'annonce qu'il allait recevoir une autre destination, il ne cache point son vif désir de rester dans ce pays 2.

Certes, Girard a rencontré des difficultés au Tessin. Un meilleur caractère et surtout un meilleur observateur aurait su, à sa place, apprécier la situation à sa juste valeur et épargner, à lui-même et aux autres, quantité de désagréments!

¹ « Je finirai à vous informer que ma troupe se trouve de jour en jour mieux. Le Gouvernement a pris des mesures pour assurer son bien être et si j'ai eu de justes motifs de me plaindre, je dois dans ce moment vous témoigner ma grande satisfaction, et si ma troupe a éprouvé des désagréments qui ont plus ou moins s... la discipline et le bon ordre de quelques compagnies qui en font partie, ce qui ne provenait que de leur récente organisation, il n'était occasionné que par des ordres mal donnés, par un gouvernement faible et la mauvaise volonté d'un petit nombre de particuliers dont plusieurs se trouvent en plan ». Lettre de Girard à Finsler 23 nov., déjà citée.

² « Je recevrais sous peu une autre destination avec mon bataillon. J'attends ses ordres ultérieurs (de Ziegler) à cet égard. Je me permettrai seulement, M. le Col., de vous observer que malgré les désagréments que j'ai éprouvés à mon arrivée dans ce pays ici, je suis fâché d'être obligé de le quitter vu que ma santé qui ne s'arrange pas avec les fatigues des pays froids, se trouvait fort bien avec le climat du canton du Tessin. Une considération me faisait désirer de rester dans ce pays ici, c'est la confiance que les peuples me témoignent ». Lettre du 3 décembre 1813 de Girard à Finsler, déjà citée.